



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

À la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 4 mars 2019 et à laquelle étaient présents son honneur le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants :

M. Jocelyn Milette
M. Yves Gagnon
M. Yvon Therrien

M. Étienne Hudon-Gagnon
M. Marco Scrosati
Mme Lucie Coderre

Tous formants quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma. France Lavertu est aussi présente.

Le maire, Hervé Provencher, ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

DÉPÔT TRAITEMENT DES ÉLUS

Selon l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, un sommaire de la rémunération des élus pour 2018 est déposé.

Sommaire de la rémunération des élus

	Rémunération (\$)	Allocation (\$)
Hervé Provencher	6 411	3 192
Marco Scrosati	2 175	1 082
Yves Gagnon	2 175	1 082
Étienne Hudon-Gagnon	2 175	1 082
Yvon Therrien	2 175	1 082
Jocelyn Milette	2 175	1 082
Lucie Coderre	2 175	1 082
Total	19 461	8 485

EXTRAIT CONFORME

Sous réserve de l'approbation du libellé final lors de la prochaine séance du conseil.

CERTIFIE CE 11 mars 2019

France Lavertu
Directrice générale
Secrétaire-trésorière, g.m.a.